

# MAIRIE DE VILLENEUVE D'ASCQ

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 OCTOBRE 2010

### Sommaire

<u>1 – SPIC POMPES FUNEBRES – EXERCICE 2009 –AFFECTATION DU RESULTAT.....</u>	<u>8</u>
<u>2 – BUDGET SPIC POMPES FUNEBRES – BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2010.....</u>	<u>8</u>
<u>3 – BUDGET VILLE – EXERCICE 2009 – AFFECTATION DU RESULTAT.....</u>	<u>9</u>
<u>4 – BUDGET VILLE – BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2010.....</u>	<u>13</u>
<u>5 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR RELATIF AU COMPTE EPARGNE-TEMPS.....</u>	<u>17</u>
<u>6 – TRAVAUX DE RENOVATION DU CENTRE NAUTIQUE BABYLONE.....</u>	<u>18</u>
<u>7 – TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE DES SPORTS CONTRESCARPE.....</u>	<u>18</u>
<u>8 - AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES.....</u>	<u>19</u>
<u>9 – DELIBERATION GENERALE CADRE – SERVICES SOCIAUX D'INTERET ECONOMIQUE GENERAL.....</u>	<u>20</u>
<u>10 – SIXIEME AFFECTATION DE CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR L'ANNEE 2010 – AIDE A L'EMPLOI SPORTIF – 2ème TRIMESTRE 2010.....</u>	<u>25</u>
<u>11 – SEPTIEME AFFECTATION DE CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR L'ANNEE 2010 – SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ESBVA-LM.....</u>	<u>25</u>
<u>12 – HUITIEME AFFECTATION DE CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR L'ANNEE 2010 – SUBVENTION POUR LE TOURNOI INTERNATIONAL DU VAM DES 26 ET 27 JUIN 2010.....</u>	<u>25</u>
<u>13 – CREATION DE TARIFS D'ENTREE POUR L'ORCHESTRE NATIONAL DE DOUAI.....</u>	<u>25</u>
<u>14 – AMENAGEMENT DU PARVIS DE L'EGLISE SAINT-PIERRE D'ASCQ – DEMANDE DE SUBVENTION.....</u>	<u>26</u>
<u>15 – MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) – ABANDON DE RESERVE D'EQUIPEMENT – PARCELLES NO 1067 ET NO 678 – BOULEVARD GEORGES BIZET.....</u>	<u>28</u>

<b><u>16 – REVALORISATION DES TARIFS DE GROUPE AU PARC ARCHEOLOGIQUE ASNAPIO A COMPTER DU 1ER JANVIER 2011 ET SIGNATURE CONVENTION DE MANDAT AVEC LE CDT (COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME).....</u></b>	<b>28</b>
<b><u>17 – LISTE DES DECIDONS ET LISTE DES MARCHES.....</u></b>	<b>30</b>

*Gérard Caudron, maire, ouvre le conseil municipal à 18 h 45 et procède à l'appel.*

**Présents :** Gérard CAUDRON, Maryvonne GIRARD, Pascal MOYSON, Alain CARETTE, Dominique FURNE, Michèle WERREBROUCK, Valérie DAMAYE, Chantal FLINOIS, Daniel DUBOIS, André LAURENT, Jean-Pierre FOURNIER, Corinne KUBERA, Jean-Antoine ROSSIT, Nathalie CONSTANT, Yvonne WILLEM, Monique LEMPEREUR, Yolande WALKOWIAK-CHUINE, Michel URBACZKA, Yveline VAN CAENEGHEM, Daniel THUILLIER, Roselyne CINUS, Pierre-Jocelyn HUYGHE, Patrick WATTEBLED, Malik IFRI, Khadija MEJDOUB, Sylvie GARNIER, Olivier URBANIAK, Laurence DUBOIS, Sébastien COSTEUR, Stéphanie DEWIÈRE, Jean-Michel MOLLE, Martine BERTHOULOUX, Jean-François HILAIRE, Florence BARISEAU, Elisabeth LEFEBVRE.

**Excusés :** Florence LECOCQ, pouvoir à Pierre-Jocelyn HUYGHE ; Farid OUKAID, pouvoir à Pascal MOYSON ; Grégory PARIS, pouvoir à Gérard CAUDRON ; Françoise MARTIN, pouvoir à Maryvonne GIRARD ; Saliha TELALI ; Marie AGBESSI ; Patrice CARLIER, pouvoir à Alain CARETTE ; Marcel DUWELZ, pouvoir à Chantal FLINOIS ; Faustin AISSI, pouvoir à Daniel DUBOIS ; Claudine SARTIAUX, pouvoir à Dominique FURNE ; Mohammed BENABBOU, pouvoir à Michèle WERREBROUCK ; Jean-Michel STIEVENARD, pouvoir à Martine BERTHOULOUX ; Didier MANIER, pouvoir à Monique LEMPEREUR ; Oifa LAFORCE, pouvoir à Jean-Michel MOLLE.

### **Gérard CAUDRON, maire**

Le quorum étant atteint, nous pouvons délibérer. Je propose comme secrétaire de séance notre benjamine, Stéphanie DEWIÈRE.

Le procès-verbal de la dernière séance a été remis sur table. Suscite-t-il des oppositions ? Non ? Merci.

Le règlement intérieur que nous avons adopté a été diffusé. Je le dis en début de conseil pour éviter des commentaires : dorénavant, je m'en tiendrai strictement, sans extension, au règlement intérieur dans l'organisation des conseils. Je m'en tiendrai au droit, sans extension pour quelque raison que ce soit.

Avant de passer à l'ordre du jour, je rappelle des éléments de l'actualité du mois écoulé.

## **RAPPEL DES EVENEMENTS PASSES**

### **Gérard CAUDRON, maire**

- Le 25 septembre, le LAM a été rouvert au public, attirant plus de huit mille visiteurs. L'OMS et la mairie ont organisé, avec dix-sept clubs sportifs, la septième édition d'un week-end national du « sport famille » : près de six cents familles y ont participé, huit cents adultes, et plus de mille enfants.

- Le dimanche 26 septembre ont eu lieu la journée nationale sport, santé, bien-être à la ferme du Héron, et la braderie du Bourg. Nous avons reçu les jubilaires du deuxième semestre, dont – je le dis pour ceux qui étaient absents – un couple qui fêtait ses noces de palissandre, deux qui fêtaient leurs noces de diamant, et six,

leurs noces d'or.

La Foire aux associations a réuni cent trente-cinq stands au Palacium : quatre-vingt-quatorze initiations ont été proposées, à plus de quatre mille participants ; les quarante-quatre candidatures des associations de Villeneuve d'Ascq pour le conseil de la vie associative ont été officiellement présentées.

- Le samedi 2 octobre s'est déroulé le week-end « portes ouvertes » du SDIS. La fête des défis a été organisée par le service Jeunesse dans le quartier des Fiacres, puis au Triolo le 9.

- Le 3 octobre ont eu lieu la braderie d'Ascq et le concert de l'harmonie municipale d'Ascq à la salle Masqueliez.

- Le 4, dans le cadre de l'Automne bleu, une marche organisée par l'ARPET a réuni cent cinquante adhérents.

- Le 7 octobre, un village animation était organisé par le Comité régional de sport adapté au terrain du château, près du Stadium : cent quatre-vingts enfants handicapés ont participé à diverses animations dans le cadre du lancement de la saison sportive adaptée.

- Le 8 octobre, a eu lieu le vernissage du salon d'automne des Artistes villeneuvois, avec le départ, que nous avons salué, de Madame LAMME, qui en a été la présidente après Gilbert SAILLY. Un concert de l'orchestre « Big Band Villeneuve jazz » a été donné à la Rose des Vents devant quatre cents personnes.

- Le 9 octobre, une cérémonie était organisée à l'hôtel de ville pour le départ à la retraite de quarante-trois agents municipaux durant l'année. Les locaux de l'association Vapeur 45 ont été inaugurés à la maison de quartier Pasteur.

- Le 10 octobre, un super-loto était organisé par l'association Cosette et l'Amicale laïque Pasteur-Jean-Jaurès au profit des repas de Noël de l'association.

- Le 12 octobre a eu lieu un premier accueil d'étudiants internationaux de Lille 1 et Lille 3 à l'hôtel de ville : nous avons reçu cent soixante-dix étudiants de quarante nationalités différentes.

- Le 13 octobre ont été remis les prix du Concours national des villes 2010 : notre cité a reçu la distinction « pôle excellence territoriale 2010 » pour sa politique en direction des aînés. Celle-ci a été remise par Madame Nora BERRA, secrétaire d'État chargée des aînés, à une délégation villeneuvoise conduite par Valérie DAMAYE.

- Du 15 au 17 octobre s'est tenue salle Debruyne l'exposition « Si la Haute-Borne m'était contée ». L'Association nationale et européenne d'instruction pyrotechnique a célébré ses vingt-cinq ans. Un cross a été organisé par le collège Molière, et l'Amicale laïque d'Ascq a présenté son défilé des allumeurs.

- Le 16 octobre a eu lieu la Journée mondiale du refus de la misère, organisée par le CCAS et le service Promotion santé. Le week-end des villes jumelées et des relations internationales s'est déroulé au château. Les Mussillons ont fêté leur soixantième anniversaire, organisé par l'Enfance d'Ascq salle Pierre-et-Marie-Curie.

- Le 18 octobre, nous avons eu un nouvel accueil d'étudiants, avec une centaine d'étudiants de Lille 1, Lille 3 et de grandes écoles.

- Le 20 octobre ont lieu les Portes ouvertes au verger-conservatoire avec cueillette

de pommes à la ferme du Héron, au profit de l'association Cosette, du centre social, de la Maison des Genêts, et de l'Espace rencontre-solidarité de la ferme Dupire. L'objectif était de récolter de quoi faire quatre mille cinq cents bouteilles, à raison de quatre kilos pour un litre, soit vingt tonnes.

## LES MANIFESTATIONS A VENIR

### Gérard CAUDRON, maire

- Les 23 et 24 octobre aura lieu la Fête de la science, journée de l'astronomie à la ferme du Héron.
- Du 25 au 30 se dérouleront les championnats d'Europe 2010 de kin-ball, qui réuniront l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Suisse et la France.
- Le 31 octobre, un spectacle musical, « les Archéophonies », sera donné à Asnapio.
- Le 1<sup>er</sup> novembre, une gerbe sera déposée en mémoire des martyrs du Massacre d'Ascq à Ascq.
- Le 6 novembre, une cérémonie très importante aura lieu à l'hôtel de ville, pour les nouveaux naturalisés. Le plan de déplacement urbain sera présenté aux conseillers de quartier et aux élus. De nouveaux Villeneuvois seront accueillis l'après-midi à l'hôtel de ville.
- Le 7 se tiendront à l'espace Concorde la Foire aux livres organisée par l'Amicale laïque Pasteur, et à la ferme du Héron le marché de saison.
- Le 11 novembre se dérouleront les manifestations traditionnelles autour de l'armistice de 1918, avec dépôt de gerbes aux différents monuments et cérémonie officielle au monument aux morts de Flers-Bourg, suivie d'un banquet d'anciens combattants salle Marianne.
- Du 12 au 14 novembre se déroulera la douzième édition de Fossilium à l'espace Concorde.
- Le 13 novembre, sera inaugurée l'exposition commémorative du lieutenant Colpin, avec une représentation du spectacle *L'Armée des silencieuses*, de la compagnie Rémanence à la salle Marianne.
- Du 13 au 21 novembre sera proposée la treizième édition de la semaine de la solidarité internationale.
- Le 15 novembre, pour les quarante ans de Polytech, sera inauguré le nouveau centre des relations extérieures de polytechnique.

Voilà pour le calendrier. Oui ?

### Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (INPCV)

Excusez-moi, Monsieur le Maire, je n'ai pas bien compris : vous avez parlé du 5 ou du 6 novembre pour la présentation du PDU aux élus de quartier et aux élus ; or, j'ai reçu un mail voici deux jours me disant qu'une commission 1 se tiendrait le 8 novembre pour présenter le PDU. Il nous serait présenté en commission après les élus ? Je ne comprends pas. Ils vont l'avoir deux fois ?

**Gérard CAUDRON, maire**

Le samedi sera proposée une présentation à l'ensemble des conseillers de quartier et à l'ensemble des élus, comme nous le faisons pour le budget et pour d'autres sujets, ce qui n'empêche pas, avant ou après, selon notre règlement intérieur, les réunions de commissions municipales.

**Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (INPCV)**

Nous n'avons pas été avertis.

**Gérard CAUDRON, maire**

Si vous n'avez pas été avertis, c'est que la convocation n'est pas encore partie.

**Marie-Christine HUGUET, directrice générale des services**

Elle est à la signature aujourd'hui.

**Gérard CAUDRON, maire**

Elle est à la signature aujourd'hui. Nous ne sommes encore que le 21 octobre, donc très largement dans les délais, mais j'avais l'information, je vous l'ai donnée. Vous allez recevoir l'invitation dans les tout prochains jours.

**Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (INPCV)**

Excusez-moi : la commission 1 étant prévue le 8, je ne comprenais plus les dates. Merci, Monsieur le Maire.

**Gérard CAUDRON, maire**

Ce sont deux choses différentes. Nous avons d'un côté une réunion d'information, qui se fait sur le PDU comme sur le budget ; et ensuite, nous avons les débats en commission municipale et en conseil municipal.

Michèle WERREBROUCK va présenter le budget de la Ville, exercice 2009, affectation du résultat.

**Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (INPCV)**

Excusez-moi, nous avons d'autres questions. Celle-ci portait seulement sur l'agenda. J'avais deux autres questions très rapides en questions préalables. Nous avons découvert que la Ville avait acheté un encart publicitaire dans le supplément de *Liberté-Hebdo* qui présente et fait la promotion de la Fête de l'Humanité...

**Gérard CAUDRON, maire**

Veillez m'excuser, mais ce n'est pas à l'ordre du jour.

**Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)**

Il n'existe plus de questions préalables ?

**Gérard CAUDRON, maire**

En réponse aux demandes réitérées, de l'opposition en particulier, que nous ayons un fonctionnement plus démocratique, nous nous conformerons strictement au règlement intérieur, lequel ne prévoit pas les questions préalables.

**Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)**

Pour plus de démocratie, vous supprimez les questions ?

**Gérard CAUDRON, maire**

Ecoutez, Madame BARISEAU, je vous en prie. Vous n'avez pas la parole, alors essayez de vous conduire correctement dans la vie. Nous appliquons le règlement intérieur qui a été voté. Si cela vous plaît, c'est bien ; si cela ne vous plaît pas, vous aurez certainement l'occasion de le dire, mais sachez bien que je ne supporterai plus le type de langage que vous utilisez à mon égard, et que dorénavant, j'appliquerai strictement le règlement intérieur : je donnerai la parole conformément au règlement intérieur, les questions seront posées conformément au règlement intérieur.

Maintenant, nous passons à l'ordre du jour. La parole est à Michèle WERREBROUCK.

## ORDRE DU JOUR

### **Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire**

Si vous le permettez, Monsieur le Maire, nous allons commencer par le SPIC, pour lequel nous avons deux délibérations : la première concerne l'affectation des résultats de l'exercice 2009 ; la deuxième a trait à la présentation du mini-budget supplémentaire.

## **1 – SPIC POMPES FUNEBRES – EXERCICE 2009 – AFFECTATION DU RESULTAT**

### **Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire**

Le résultat de l'exercice 2009 pour le SPIC s'élève à 1 402,60 €, qui seront inscrits au compte 002. Nous avons présenté cette délibération dans le cadre de la commission plénière, et elle est soumise aujourd'hui au vote du conseil municipal.

### **Gérard CAUDRON, maire**

Cette délibération suscite-t-elle des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ?

*Adopté à l'unanimité.*

## **2 – BUDGET SPIC POMPES FUNEBRES – BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2010**

### **Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire**

Il convient de répartir ces 1 402,60 €. Les imputations proposées sont indiquées dans la délibération. Nous avons en dépenses 238 € sur un compte et 1 164 € sur un autre, soit en recettes, la balance étant équilibrée, un total de 1 402 €.

Le tableau dessous récapitule les totaux budget primitif + budget supplémentaire. Le total des dépenses pour ce budget est de 19 402,60 €, de même que celui des recettes. La procédure a été respectée : présentation en commission plénière avec avis favorable. Ce budget supplémentaire vous est soumis ce soir.

**Gérard CAUDRON, maire**

J'ouvre le débat sur le budget supplémentaire. Qui demande la parole ?

Pouvons-nous voter ? Avons-nous des oppositions ? Des abstentions ?

*Adopté à l'unanimité.*

### **3 – BUDGET VILLE – EXERCICE 2009 – AFFECTATION DU RESULTAT**

**Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire**

Nous passons au budget de la Ville, avec la première démarche qui consiste à intégrer les affectations de l'exercice 2009. Vous voyez sur l'écran l'affectation du résultat avec son montant.

Le **résultat de fonctionnement** pour 2009 est égal à 8 311 482 €.

Je rappelle qu'il a déjà été présenté au mois de juin lors de l'analyse du compte administratif, et il nous appartient aujourd'hui de proposer de l'intégrer, en faisant la balance entre les résultats de fonctionnement et les résultats d'investissement. La gestion rigoureuse – et je n'ai dit ni austérité, ni rigueur, mais gestion rigoureuse – des deniers publics nous amène à constater un résultat de fonctionnement positif, qui est l'indice des efforts que l'ensemble des services, avec les élus, réalisent tout au long de l'année.

Le **résultat d'investissement** pour 2009 est égal à – 5 886 212 €, avec un reste engagé en dépenses légèrement supérieur à 8 M€, et un reste engagé en recettes de 7 161 000 €.

Si vous faites l'opération 7 M€ – 8 – 5, vous obtenez le résultat de 7 184 000 €. Mais les résultats de fonctionnement étant positifs, et bien sûr nettement supérieurs à ce déficit constaté, nous dégageons néanmoins un **excédent de 1 127 000 €**, qu'il vous appartient d'intégrer après le vote.

**Gérard CAUDRON, maire**

J'ouvre le débat. Qui demande la parole ? Madame BARISEAU.

**Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)**

Je vois que les canons sont armés, les fusils chargés, et je présume que vous vous apprêtez à sonner la charge contre moi. Peut-être même avez-vous préparé un bâillon au cas où j'oserais vous apporter la contradiction qui vous est insupportable au point de me traiter de « roquet ». Je veux faire une parenthèse concernant le fait que je sois, selon vous, un roquet éperdu d'amour, je vous confirme que je suis éperdue d'amour, mais pour ma famille, et que je n'ai, ni n'ai jamais eu, ni mentor ni maître à penser. Ces propos n'appelleront pas plus de commentaires de ma part, parce que cet affrontement et ce rapport de forces que vous aimez tant créer entre

vous et moi n'intéresse pas, je pense, les Villeneuvois. Leurs préoccupations ne sont pas là, et mon engagement personnel est ailleurs.

Alors ce soir, au sujet de ce budget supplémentaire, je vous propose, ainsi qu'à tous nos collègues, autre chose, une autre méthode. Oubliez les clivages politiques, les certitudes, les dogmes et autres méthodes habituelles. Ce soir et demain, acceptez de faire de la politique autrement en construisant, en posant et traitant les vraies questions. Villeneuve d'Ascq a tout d'une grande, tout pour être le phare de la métropole et donc pour être le lieu où sont proposées des idées neuves, où sont confrontés les points de vue pour faire avancer notre ville et améliorer la vie des Villeneuvoises et des Villeneuvois.

Etes-vous d'accord pour élever les débats à leur juste place ? Etes-vous d'accord pour être à la hauteur des questions des Villeneuvoises et des Villeneuvois ? Ces deux questions de principe, je vous propose de les décliner, à partir de ce budget supplémentaire, en trois thématiques de réflexion : le calendrier ; les outils de pilotage ; la gestion des finances communales proprement dites.

Commençons par le calendrier. Pourquoi ne ferions-nous pas le choix de choisir plutôt que de subir l'exercice et le calendrier budgétaires ? Pourquoi ne pas optimiser les outils de gestion que sont le budget primitif, le compte administratif et le budget supplémentaire pour en faire une opportunité de discussion et de débat ? Pourquoi tout d'abord ne pas imaginer un débat d'orientation budgétaire en novembre ? Vous avez, je le sais, commencé votre réflexion en interne sur le budget. Pourquoi ne pas le partager ? Pourquoi ne pas en débattre dès aujourd'hui ?

Pourquoi ensuite ne pas voter le budget en décembre ? D'autres collectivités le font ; cela a même été fait à Villeneuve d'Ascq en 2007. Nous collerions ainsi à la réalité et commencerions l'année civile avec une ligne directrice. Pourquoi enfin ne pas intégrer le compte administratif toujours en décembre, afin de donner une vision réelle de nos perspectives et marges de manœuvre ? Et pourquoi même ne pas reprendre l'idée que nous avons émise dans notre projet municipal de nommer un Conseiller municipal délégué au budget n'appartenant pas à la majorité ? Toutes ces questions sont bien des questions politiques.

Passons à présent à la thématique méthode/outils de pilotage. Lors de l'agora d'Ascq, Madame WERREBROUCK a dit que la commune était une « entreprise de services ». Si vous partagez ce point de vue, pourquoi ne pas doter notre collectivité d'outils de pilotage efficaces d'aide à la prise de décision ? Aussi bien pour nous élus que pour nos agents municipaux. Pourquoi alors ne pas mettre en place au moins trois nouveaux outils : premièrement, un audit patrimonial et énergétique de notre patrimoine communal qui donnerait lieu à un plan pluriannuel d'investissement en rénovation énergétique ? A ce sujet, pourquoi ne pas partager ce PPI avec l'ensemble des élus ?

Deuxièmement, pourquoi ne pas réaliser un vrai bilan social ? J'ai lu avec attention l'édition 2009, et je suis prête à partager avec vous des idées qui permettraient d'en faire un véritable outil de gestion de carrières de nos agents municipaux et de gestion de notre masse salariale.

Troisièmement, pourquoi dites-vous que le CCAS n'a pas besoin de réaliser une ABS, ou analyse des besoins sociaux, pourtant obligatoire, en affirmant que vous connaissez les besoins sociaux de la ville ? Pourquoi ne pas soumettre au débat les conclusions d'une ABS pour en définir une politique sociale qui se baserait sur des

faits plutôt que sur des intuitions ?

La troisième thématique concerne les finances proprement dites et la gestion. Là encore, je pense que personne ne doit avoir peur du débat et de la confrontation, non pas des personnes, du style ou de la forme, mais des idées. Le budget supplémentaire proposé ce soir ne présente aucun grand changement. En dépenses nouvelles, nous avons 345 000 € en fonctionnement et 553 000 € en investissement. Pourquoi dès lors ne pas engager un débat sur les attentes des Villeneuvois, donc sur les besoins d'investissements. Vous conviendrez que 543 000 € de dépenses nouvelles dans ce budget supplémentaire dont 400 000 pour la ferme Saint-Sauveur peuvent paraître maigres au regard des besoins de notre ville. Mais débattons-en.

Toujours sur l'investissement et au regard de ce budget supplémentaire, pourquoi ne pas réfléchir ensemble à la façon de remédier aux sommes colossales des reports ou en cours non mandatés divers et variés de l'ordre de 14 M€, dont 8,5 M€ de reports d'investissements ?

A ce sujet, lors du vote du compte administratif en juin dernier, il nous a été dit que nous ne devons pas nous étonner d'un taux de réalisation d'à peine 59 % des investissements prévus, puisqu'au moment du budget primitif, nous savions pertinemment que les volumes d'investissements annoncés ne seraient pas réalisés. Pourquoi, encore une fois, ne pas débattre du bien-fondé de laisser tomber les effets d'annonces pour dire : « Voilà ce que nous allons réellement faire », plutôt que : « Voilà ce que nous disons que nous ne ferons pas » ?

Pourquoi ne pas mettre à plat sur la table les grands équilibres budgétaires de notre ville restés inchangés depuis longtemps : 70 % pour le fonctionnement et à peine 10 % pour les dépenses réelles d'équipement ?

Pourquoi dire que c'est la faute de l'État qui se désengage, alors que dans ce budget supplémentaire, apparaissent les nouvelles recettes en provenance de l'État du poste dotations et subventions à hauteur de 521 000 €, soit 451 000 € au titre de la DSU et 51 000 € au titre de la dotation de péréquation ? Pourquoi, au lieu de dire que le Conseil général du Nord se désengage des centres de loisirs à hauteur de 12 000 € cette année, ne pas nous demander quel choix nous devons faire ?

Il ne faut pas avoir d'œillères politiques ni de tabou. Pourquoi ne pas nous poser les questions, mais du point de vue des Villeneuvois ? Quelle politique familiale, d'investissement, écologique, sportive, de sécurité ? Quoi ? Où ? Comment ? Et surtout, pourquoi ? Voilà ce qui intéresse nos concitoyens, voilà les débats qu'ils souhaitent que nous ayons.

Vous l'avez bien compris, nous militons pour le décroisement de nos pensées : les Villeneuvois et Villeneuve d'Ascq ont tout à y gagner. Ils ont au contraire tout à perdre du refus du débat, d'un dogmatisme tout puissant.

En conclusion, je dirai que cette réflexion que je vous livre est celle qui me guide dans mon engagement politique : comment faire mieux ? Je pense que cela passe par : comment faire autrement ? Notre groupe, en votant certaines de vos propositions et en votant même votre motion lors du dernier conseil, a déjà montré sa volonté de faire autrement. Que risquez-vous à accepter nos propositions ? D'accepter de laisser tomber les masques et les postures convenues ? De partager un peu de ce monopole du pouvoir ? Nous pensons que nous, élus, n'avons pas reçu de blanc-seing du peuple, et surtout que nous n'avons pas le monopole des idées, et qu'il est toujours intéressant de les partager entre nous, avec les conseils

de quartiers, avec toutes les bonnes volontés.

Je le disais en introduction de ce propos : Villeneuve d'Ascq a tout d'une grande, pour être le phare de la métropole, et donc pour être le lieu où l'on innove dans la métropole. Je vous proposais en introduction d'accepter de faire de la politique autrement, de prendre de la hauteur, d'élever le débat, et de répondre aux questions des Villeneuvois. Quelle est votre réponse ?

C'est vrai, ce soir, je me livre à vous dire que je rêve d'une ville où la politique se fait autrement dans le seul intérêt des Villeneuvois.

En attendant le changement de méthode et votre réponse, il nous faut nous prononcer par un vote sur ce budget supplémentaire. Regrettant l'absence de débat et de réflexion commune, ainsi que la faiblesse de l'investissement réel, nous voterons contre.

Je vous remercie en revanche de bien vouloir répondre clairement aux différentes propositions, ce soir, sans faux-fuyants, sans nationaliser le débat, mais en le plaçant sur le plan de Villeneuve d'Ascq et des Villeneuvois. Je vous en remercie par avance.

### **Gérard CAUDRON, maire**

Je n'ai pas bien compris si vous parliez de l'affectation des résultats ou du budget supplémentaire, qui n'a pas été présenté. Mais je pense que les questions ou les remarques de Madame BARISEAU portaient sur les deux à la fois.

### **Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)**

Tout à fait.

### **Gérard CAUDRON, maire**

Je vais donc donner la parole à Madame WERREBROUCK, qui va vous répondre sur les questions qui sont à l'ordre du jour, c'est-à-dire l'affectation du résultat et le budget supplémentaire, pour lequel vous nous avez d'ores et déjà indiqué que vous voteriez contre.

### **Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire**

Me voilà un peu perplexe, puisque j'entends un certain nombre de choses à partir de la simple délibération concernant l'affectation des résultats de l'exercice 2009, et je n'ai pas bien compris si d'aucuns allaient voter contre l'affectation des résultats, ce qui serait assez curieux.

Par rapport au geste de communication qui vient d'être fait, le simple fait d'utiliser le vocabulaire « geste de communication » donne déjà la dimension de ce que j'en pense. Si d'aucune parle de son engagement politique, en ce qui me concerne, je ne me suis pas engagée à soixante-sept ans dans la politique pour assister à du spectacle, à du théâtre, à un exercice de communication. Très concrètement, avec l'ensemble de mes collègues, nous travaillons considérablement, nous n'avons pas de soirées, nombre de nos collègues n'ont pas de week-ends, et je goûte assez peu

d'entendre ce que je viens d'entendre. Ces propos relèvent à l'évidence de la politique spectacle en vue des prochaines élections : je ne participe pas du tout à ce type de comportement politique. Faire de la politique autrement, c'est d'abord arrêter de faire de la politique spectacle.

Je ne vais pas parler du budget supplémentaire, que nous n'avons pas encore présenté ; il me semble ridicule de tirer des conclusions et de présenter des arguments sur un budget supplémentaire qui n'a pas encore été présenté. Cependant, je précise que les calendriers répondent à des réglementations : les dates ne peuvent pas être choisies au hasard en fonction d'une prétendue volonté de faire de la politique autrement ; il existe des obligations, des contraintes, dont il appartient aux élus que nous sommes de tenir compte.

J'arrête là, parce que je pense que notre représentante de l'UMP aura l'occasion d'intervenir sur le budget de la Ville, mais sobrement, dans un second temps. Monsieur le Maire, je vous rends donc la parole de façon à ce que nous puissions, conformément au règlement, voter l'affectation des résultats de l'exercice 2009.

**Gérard CAUDRON, maire**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

*Adopté à l'unanimité.*

## **4 – BUDGET VILLE – BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2010**

**Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire**

Depuis notre arrivée en responsabilité à la mairie au service des Villeneuvois, nous avons mis en place sur le plan de la gestion financière moult méthodes de travail pour obtenir les résultats que nous venons de vous présenter, et bien sûr, nous ne nous inscrivons pas dans un *satisfecit*, mais nous sommes sur une tendance, sur une évolution, et notre objectif est de faire en sorte que les fonds publics mis à la disposition de la Ville soient gérés au mieux des intérêts, des besoins et des attentes des habitants. Ces budgets sont préparés à partir d'outils, à partir d'éléments d'évaluation, à partir d'indicateurs de pertinence, notamment pour les nouveaux projets, et cette démarche aboutit à faire en sorte que nous proposons un budget primitif le mieux cerné possible. Mais bien sûr, un budget étant prévisionnel, il ne peut pas être au chiffre près, et il existe forcément un écart entre le compte de résultat et le budget prévisionnel ; vous avez pu apprécier la qualité de la gestion, puisque nous avons un résultat de fonctionnement, maintenant intégré, de 1 127 000 €.

Compte tenu de cette intégration, nous avons la possibilité de vous proposer un budget supplémentaire, qui est vraiment pour nous un budget de complément puisque, dans la mesure où nous le votons au mois de mars depuis des lustres à Villeneuve d'Ascq, avec une exception en décembre 2008, nous avons proposé de

voter le budget supplémentaire au mois d'octobre de façon à laisser aux services le temps de cerner les éventuels besoins qui n'auraient pas été dépistés lors de la présentation du budget prévisionnel ; tout comme, puisque tel est l'objet de ce budget supplémentaire, au moment de sa préparation en mars, nous n'avons pas forcément les notifications de recettes : or, cela nous permet aujourd'hui de vous présenter les recettes qu'il nous faut enregistrer en plus dans ce budget supplémentaire.

Pour synthétiser, avant de présenter les tableaux dans le détail, j'ai rappelé rapidement la vocation d'un budget supplémentaire en insistant sur le fait que pour nous, compte tenu de la qualité des prévisions, il est le plus précis possible. Il ne s'agit pas de faire un « budget bis ».

Nous pourrions constater que les **dépenses nouvelles réelles** que nous allons vous proposer pour la **section de fonctionnement** ne représentent que 0,44 % de plus par rapport au budget primitif. C'est dire que nous ne laissons pas filer les recettes, que notre budget prévisionnel a été bien préparé par nos services et que nous n'avons pas eu à faire face à une augmentation importante des dépenses de fonctionnement, sachant que ce n'est pas le résultat du hasard, mais d'une volonté délibérée. J'attire votre attention sur le fait que ce qui impacte de façon assez importante le poste dépenses de fonctionnement – et c'est un autre signe de bonne gestion – est la hauteur de notre autofinancement : nous l'avions prévu dans le budget prévisionnel de 4 351 000 €, et il se monte à 5 687 000 €. La section de fonctionnement évolue donc globalement de 2 %, mais vous avez bien intégré à l'instant que cela est lié à l'augmentation de l'autofinancement.

Les **nouvelles recettes de fonctionnement** sont augmentées de 0,69 %. Avec l'inscription du solde de résultat 2009, nous avons bien une évolution de 2 %.

Concernant les **dépenses de fonctionnement**, si nous laissons de côté les restes à réaliser, leur report, il ne faut pas se méprendre sur le fait que le budget primitif augmente de 46,90 %, dans la mesure où chaque année, il apparaît des reports de dépenses d'investissement, ne serait-ce que parce que les services ne sont pas en possession des réalisations et des factures. Donc la réalité de l'augmentation des dépenses de **fonctionnement** est de 1,70 %.

Les **recettes réelles** de cette même section diminuent de 793 888 €, et nous allons voir dans le détail les explications.

Les **recettes nouvelles** pour le budget supplémentaire, en **fonctionnement**, apparaissent en détail, avec le remboursement de sinistres ; une augmentation de la DSU, pour laquelle nous avons estimé recevoir la même somme que l'année précédente, soit 3 587 000 €, et qui a été abondée de 451 301 €, ce qui fera un total d'environ 4 038 000 € ; c'est cet écart qui a été intégré en termes de recettes au budget supplémentaire. La dotation nationale de péréquation a été abondée de 51 522 € : nous avons eu la même démarche, dans la mesure où nous préférons annoncer avec prudence certaines recettes plutôt que d'enfler au risque de devoir ensuite annoncer des diminutions. Nous avons bénéficié des subventions du FEDER, d'une subvention de LMCU pour une manifestation à la ferme d'En-Haut. En revanche, nous attendions une subvention du Département pour les centres de loisirs qui ne sera pas versée.

Au total, les recettes nouvelles de fonctionnement s'élèvent à 589 586 €.

En **investissement**, nous avons prévu en recettes le montant de la vente du

bâtiment Technoval, qui est à la périphérie de la cité scientifique. Cette vente n'a pas encore été réalisée, elle le sera en 2011. Nous avons intégré cette prévision de recette à hauteur de 1 590 000 €, mais nous devons évidemment diminuer d'autant les recettes en investissement. Je donne tout de suite les explications, afin d'éviter d'éventuelles questions dans un second temps : l'acquisition de Technoval est liée au déplacement des services qui sont notamment à la ferme Dupire vers les deux étages de Mercury, mais cela suppose des travaux d'aménagement, comme nous l'avions d'ailleurs signalé au moment de la présentation du budget, qui ne sont pas terminés ; nous ne pouvons donc pas réaliser ces opérations à tiroir.

Nous avons obtenu des recettes du Conseil général, de la CAF et du Conseil régional pour la réhabilitation de la crèche Canailous, de même que pour le mobilier de crèche ; puis cette subvention FEDER et un retour de caution de Mercury, immeuble que nous louions.

Les recettes nouvelles en investissement s'élèvent à 793 888 €.

Il reste à répartir 1 127 000 €, plus les 589 000 moins les 793 000, soit 922 698 € pour le budget supplémentaire.

Nous passons maintenant au détail des **dépenses nouvelles**.

Elles s'élèvent en **fonctionnement** à 381 248 €. Nous continuons à bien serrer ces dépenses.

Vous avez le détail, dont je relève les sommes les plus importantes. 20 000 € ont été affectés à la location de modulaires, suite aux travaux de l'école La Fontaine. Vous avez une réparation d'aire de jeux vandalisée au parc urbain ; l'achat de vélos pour les enfants des écoles du secteur de l'inspection sud de Villeneuve d'Ascq ; l'entretien, proposé par les services, qui sont à l'écoute de la population, de points supplémentaires d'éclairage public. Nous avons malheureusement eu à regretter plusieurs décès parmi le personnel, ce qui nous a amenés à verser les capitaux-décès prévus par la convention collective ; suite aux décrets d'application concernant la prise en charge par les collectivités d'une partie, plafonnée, des dépenses de transport du personnel qui utilise les transports collectifs, nous avons dû aussi intégrer ces dépenses supplémentaires : ces deux points font partie des 115 000 €. Compte tenu du caractère saisonnier de son fonctionnement, l'ESBVA demande chaque année à cette époque une avance sur sa subvention de l'année à venir : nous vous proposons 100 000 €, comme les années précédentes. Nous proposons une subvention exceptionnelle à l'école de musique ; tout le monde a suivi ce dossier, que les élus et les services ont fait plus que suivre puisqu'ils ont été totalement partie prenante pour accompagner le rétablissement du bon fonctionnement de l'établissement ; une nouvelle équipe avec une nouvelle présidente a émergé, et a exprimé la volonté de donner un nouveau souffle à cette école qui répond aux besoins de quelque six cents enfants de Villeneuve d'Ascq et, pour une très faible partie, de communes environnantes ; pour solder et faire en sorte que la nouvelle équipe puisse repartir sur une situation financière saine, nous vous proposons une subvention de 30 000 € pour compenser les indemnités de licenciement économique qui vont devoir être versées à deux personnes, me semble-t-il. Vous avez enfin des associations à caractère culturel, pour 9 248 €.

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 381 248 €. A l'occasion de ma présentation, je pense que vous êtes convaincus que ce budget supplémentaire, dans ses dépenses de fonctionnement, tout comme le budget prévisionnel,

correspond à notre écoute des besoins de la population.

Vous noterez probablement de façon positive qu'elles sont nettement inférieures aux propositions de dépenses **d'investissement** supplémentaires que nous formulons ce soir. Le poste le plus important est l'acquisition de la ferme Saint-Sauveur : les explications ont été données par Monsieur le Maire et lors des commissions plénières. Nous avons restauré plusieurs œuvres d'art dans la ville. Nous améliorons la signalétique des ronds-points ; nous devons augmenter le nombre de cases au colombarium, etc. Ce sont les postes essentiels. Nous avons aussi intégré une expérimentation de remplacement des plaques de rues, pour améliorer là aussi la signalétique, à hauteur de 100 000 €.

Le total s'élève à 541 450 €, soit la totalité du reliquat disponible dans le cadre du budget supplémentaire, ce qui nous permet de faire face à ces dépenses de fonctionnement et surtout d'investissement sans alourdir la dette de la Ville.

Nous passons maintenant au tableau de **balance**. Vous avez une présentation comptable des chiffres qui viennent de vous être détaillés. Vous les retrouvez totalement, et vous pouvez les avoir repérés dans vos lectures préalables au conseil municipal. Vous avez le total des recettes réelles à hauteur de 87 746 302 €, soit une augmentation de 2 % par rapport au budget primitif.

La balance des **dépenses de fonctionnement** montre la ventilation budget primitif, budget supplémentaire, total, ce qui nous amène au montant que je viens de vous citer, pour un budget prévisionnel de quelque 86 M€.

Dans la balance **d'investissement**, le premier tableau concerne les **recettes réelles**. A titre d'exemple, vous voyez que sur la première ligne, produits des cessions, nous avons visualisé la non-recette attendue liée au report de la vente de Technoval, soit 1,5 M€, ce qui diminue évidemment les recettes. Je rappelle, comme nous le signalons à chaque fois au budget primitif, que le montant du poste emprunts et dettes assimilées qui est présenté là inclut un CLTR de 8 731 000 €. Soit un budget total pour ces recettes de 46 724 000 €, intégrant les recettes et les reports.

En ce qui concerne les **dépenses d'investissement**, nous avons exactement la même démarche ; vous retrouvez les 5 886 000 € injectés par le biais de l'affectation des excédents, et nous avons un budget total de 46 724 893 €.

Ces présentations ne relèvent pas de la fantaisie, mais évidemment de la réglementation qui s'impose à nos services Finances. Je suis à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

### **Gérard CAUDRON, maire**

Merci Michèle pour cette présentation, qui est le fruit de ton talent personnel et du travail intense des services, du plus **haut** niveau de la hiérarchie jusqu'au service Finances et à l'ensemble des services.

Quelqu'un a-t-il des questions ? Monsieur HILAIRE.

### **Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (INPCV)**

J'ai une question très simple qui concerne les dépenses. Nous nous sommes aperçu que la Ville avait acheté un encart publicitaire dans le supplément de *Liberté-Hebdo*,

que j'ai ici, et fait la promotion de la Fête de l'Humanité qui s'est déroulée à La Courneuve. Nous aimerions savoir quel est le coût de cet achat publicitaire, quel est l'intérêt de cette dépense pour la commune, quels sont l'objectif et la stratégie de communication qui justifient un achat d'espace dans un journal pour la promotion de la Fête de l'Humanité, et quelles retombées nous pouvons en attendre pour la Ville et les Villeneuvois.

Sur le budget supplémentaire, ma collègue vous a déjà exprimé notre avis. Nous n'allons pas contre vos chiffres, Madame WERREBROUCK, nous n'avons pas de problème de ce côté-là ; nous avons dit ce que nous avons à dire.

**Gérard CAUDRON, maire**

Concernant votre question, qui n'a rien à voir avec le budget supplémentaire, une réponse très précise vous sera adressée par écrit, avec tous les renseignements que vous souhaitez.

Nous pouvons passer au vote ?

Qui est contre le budget supplémentaire le manifeste en levant la main : trois voix contre. Qui s'abstient ? Il est adopté par quarante-six voix pour. Merci à Michèle et merci aux services.

*Adopté à la majorité, moins 3 voix (groupe INPCV)*

## **5 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR RELATIF AU COMPTE EPARGNE-TEMPS**

**Pascal MOYSON, adjoint au maire**

Un décret du 20 mai 2010 a modifié la réglementation du compte épargne-temps, ce qui nous oblige à changer le règlement intérieur. Il a été assoupli, notamment sur le nombre limite de jours. Si vous voulez des détails, je les tiens à votre disposition. Je vous propose d'adopter ce règlement intérieur qui figure dans votre cahier.

Pour anticiper, car je suppose que la question va m'être posée, cinquante-cinq de nos agents, soit 3,7 % du personnel, ont en 2010 un compte épargne-temps, ce qui représente neuf cents jours épargnés, avec une moyenne de 16,36 jours par agent. Cela est passé en CTP avec avis favorable.

**Gérard CAUDRON, maire**

Cette délibération suscite-t-elle des questions ? Non ? Des oppositions ? Des abstentions ?

*Adopté à l'unanimité.*

## **6 – TRAVAUX DE RENOVATION DU CENTRE NAUTIQUE BABYLONE**

### **Alain CARETTE, adjoint au maire**

Le centre nautique Babylone a été construit entre 1988 et 1989. D'ailleurs, je me souviens que j'étais jeune élu quand je me suis jeté à l'eau le jour de l'inauguration. Il aura vingt-deux ans au moment des travaux prévus dans cette délibération. Ceux-ci vont consister à renouveler la centrale de traitement d'air, qui s'avère insuffisante, au profit d'une plus puissante, qui sera installée, comme cela a été le cas à la piscine du Triolo, à l'extérieur du centre nautique, avec un traitement paysager afin de ne pas nuire à la qualité de l'environnement. Le système de production d'eau chaude est également vétuste, et a besoin d'une rénovation, avec intégration du solaire thermique. Enfin, la toiture des vestiaires n'est plus étanche.

Il convient d'ajouter à cette liste indiquée dans la délibération un point oublié, qui avait été signalé en commission n° 1 TUALE le 27 septembre, l'escalier du toboggan, sans rien changer au financement indiqué.

### **Gérard CAUDRON, maire**

Cette délibération suscite-t-elle des questions ? Non ? Des oppositions ? Des abstentions ?

*Adopté à l'unanimité.*

## **7 – TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE DES SPORTS CONTRESCARPE**

### **Alain CARETTE, adjoint au maire**

C'est la deuxième délibération amont, dans les deux cas parce qu'il s'agit d'opérations pluriannuelles, pour lesquelles une délibération aval ne serait pas suffisante.

Ces travaux assez importants, prévus dans cette salle de sport de la Cousinerie, ne sont pas listés dans la délibération ; je vais vous en donner un aperçu : déposer les matériaux contenant de l'amiante sur les façades et en toiture ; renforcer l'isolation des façades avec habillage par bardage afin de traiter les problèmes de ponts thermiques ; rénover les façades vitrées et les menuiseries bois en les remplaçant par des panneaux en polycarbonate et des menuiseries en aluminium ; rénover la couverture de la salle en renforçant l'isolation et en posant une nouvelle étanchéité ; rehausser la toiture des vestiaires afin de permettre de renforcer l'isolation et créer des anti-franchissements de manière à réduire les possibilités d'accès à cette toiture ; rénover le revêtement de sol de l'aire de jeux en le remplaçant par un complexe amortissant surfacique après réfection du support ; rénover l'installation électrique et l'éclairage afin d'offrir les niveaux d'éclairage réglementaires sans

négliger les économies d'énergie et un gain environnemental en terme de réduction des gaz à effet de serre.

Le détail du financement est indiqué dans la délibération : il s'élève à 900 000 € hors tranche conditionnelle portant sur la production d'électricité photovoltaïque.

### **Gérard CAUDRON, maire**

Cette délibération suscite-t-elle des questions ? Non ? Des oppositions ? Des abstentions ?

*Adopté à l'unanimité.*

## **8 - AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

- **Marché d'insertion : propreté des quartiers Haute Borne, Cité Scientifique et Triolo**
- **Marché d'exclusivité pour la maintenance du logiciel petite enfance ARPEGE**
- **Marché d'exclusivité pour la maintenance du logiciel Elections (CIRIL)**
- **Marché d'exclusivité pour la maintenance du logiciel Pouce et puce, logement et centres de vacances (HARDIS)**
- **Marché d'exclusivité pour la maintenance du logiciel photothèque CSE**
- **Travaux de création d'un ascenseur et d'une extension à la ferme d'En-Haut - marché complémentaire**
- **Travaux de mise en conformité et d'aménagement de la médiathèque Till l'Espiègle - marché complémentaire**
- **Travaux de rénovation et de mise en conformité du restaurant scolaire Augustin Thierry - marché complémentaire**
- **Travaux de rénovation, mise en conformité et restructuration du groupe scolaire La Fontaine – marché complémentaire**

### **Alain CARETTE, adjoint au maire**

La délibération a été mise sur table, parce que le dernier passage en commission des marchés et en CAO date du 19. Il s'agit d'un ensemble de marchés qui sont passés en commission d'appel d'offres le 12 et le 19 : le marché d'insertion est passé le 12 ; tous les marchés suivants, qui sont des marchés d'exclusivité pour la maintenance de logiciels – nous n'avons pas le choix, puisque nous sommes obligés de nous adresser aux fournisseurs de logiciels – sont passés le 19 ; tous les marchés complémentaires de travaux sont passés le 12.

Je peux faire un commentaire, parce que la délibération présente beaucoup de marchés complémentaires, dont vous pouvez vous demander ce qui les explique. Je vais vous en commenter un, parce qu'il est assez intéressant, qui concerne le groupe scolaire Augustin Thierry. Il s'agit d'une opération de réhabilitation lourde, dont le diagnostic a été fait dans un établissement qui était en service. Le projet a donc été

élaboré sur la base de la consultation des plans d'exécution archivés. Ces derniers laissaient apparaître un système constructif commun, de type « poteaux-poutres », d'ailleurs confirmé par une partie visible côté réfectoire. Or, lors des démolitions engagées, il s'est avéré que ce procédé constructif n'avait pas été respecté, et que les charges de l'étage n'étaient reprises que par la maçonnerie de façade destinée à être totalement démolie. Il fallait donc évidemment intervenir de manière plus profonde sur les structures. Afin de préserver l'édifice et d'assurer la pérennité des ouvrages, il était donc nécessaire de procéder à un renforcement de structure. Ceci explique ce marché complémentaire, sur une partie de l'opération qui ne pouvait pas être prévue lorsque nous avons lancé le marché.

### **Gérard CAUDRON, maire**

Il s'agissait de travaux contrôlés par l'EPALE à l'époque.

Gérard CAUDRON, maire

Au moment où cela a été réalisé, c'était l'EPALE et la Communauté urbaine, ce n'était pas la commune.

Cette délibération suscite-t-elle des questions ? Non ? Des oppositions ? Des abstentions ?

*Adopté à l'unanimité.*

## **9 – DELIBERATION GENERALE CADRE – SERVICES SOCIAUX D'INTERET ECONOMIQUE GENERAL**

### **Alain CARETTE, adjoint au maire**

*Last but not least...* Je me suis permis d'écrire mon intervention, parce que c'est un sujet suffisamment complexe pour ne pas trop divaguer.

Ratifié par la République française le 8 février 2008, le Traité de Lisbonne – je devrais dire *les* Traités de Lisbonne, car il s'agit à la fois du Traité sur l'Union européenne, TUE, et du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, TFUE – sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2009. Ces traités contribuent à renforcer le principe de protection des missions d'intérêt général imparties à certains services, eux-mêmes qualifiés d'intérêt général, y compris les services sociaux.

Les Traités de Lisbonne reprennent l'essentiel des dispositifs du projet dit constitutionnel rejeté par 54,68 % des Français lors de la consultation par voie de référendum du 29 mai 2005. Le principal acteur du projet de Traité constitutionnel, Valéry GISCARD D'ESTAING, n'a-t-il pas déclaré à ce sujet dans le journal *Le Monde* du 26 octobre 2007 : « *Dans le traité de Lisbonne, rédigé exclusivement à partir du projet de Traité constitutionnel, les outils sont exactement les mêmes. Seul l'ordre a été changé dans la boîte à outils. La boîte, elle-même, a été redécorée, en utilisant un modèle ancien, qui comporte trois casiers dans lesquels il faut fouiller*

*pour trouver ce que l'on cherche ».*

Ne soyons pas étonnés de la situation actuelle. Les attendus ne sont évidemment pas les mêmes, mais l'absence de concertation aujourd'hui vaut le mépris avec lequel le vote solennel des Français par voie de référendum a été considéré hier.

Revenons à nos préoccupations concernant les services sociaux d'intérêt général. Le livre blanc de la Commission européenne sur les services d'intérêt général en date du 12 mai 2004 affirme « *reconnaître pleinement l'intérêt général dans les services sociaux* » et établit la notion de « services sociaux d'intérêt général ». Deux communications datant de 2006 et 2007 en ont retenu les spécificités en matière d'organisation, d'encadrement, de financement et de nature des opérateurs et des utilisateurs.

L'article 14 du nouveau Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne reconnaît la place qu'occupent les services d'intérêt général parmi les valeurs communes de l'Union, ainsi que le rôle qu'ils jouent dans la promotion de la cohésion sociale et territoriale de l'Union.

Enfin, l'article 36 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne adoptée le 7 décembre 2000 par l'Union européenne précise que cette dernière reconnaît et respecte l'accès aux services d'intérêt économique général tel qu'il est prévu par les législations et les pratiques nationales afin de promouvoir la cohésion sociale et territoriale de l'Union. Cette reconnaissance dispose désormais d'une valeur juridique analogue aux dispositions des Traités.

Une distinction est faite en droit communautaire entre :

- les services d'intérêt général qui ne relèvent pas d'une activité de nature économique au sens des Traités et de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne et pour lesquels les règles de concurrence et du marché intérieur ne s'appliquent pas. Ces services sont qualifiés de « services non économiques d'intérêt général (SNEIG) ». Font partie de cette catégorie, en France, les services régaliens (police, défense, diplomatie, sécurité, justice et service public pénitentiaire, état civil), entièrement financés par l'impôt et assurés par l'administration publique. Font également partie de cette catégorie les fonctions à caractère exclusivement social tels que les régimes obligatoires de protection sociale ou encore les régimes obligatoires d'éducation.
- les services d'intérêt général relevant d'une activité de nature économique au sens des traités, alors appelés « services d'intérêt économique général (SIEG) ».

La directive 2006/123/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006, dite « directive services », héritière d'un projet de directive généralement mieux connue du nom de l'ancien commissaire européen qui en fut à l'origine, Frits Bolkestein, vise à établir un véritable marché intérieur des services d'intérêt économique général, relevant exclusivement du droit de la concurrence. Les États membres disposaient de trois années à compter de la date de publication pour transposer la directive services dans leurs droits nationaux. Cette directive est clairement d'orientation libérale. Elle vise à supprimer toute entrave à la concurrence libre et non faussée, en particulier en ce qui concerne les subventions ayant pour but, directement ou indirectement, de soutenir des services susceptibles d'être considérés comme marchands, dans des conditions susceptibles d'affecter les échanges entre États.

Après le syndrome du plombier polonais ou, plus récemment, celui du pilote de ligne irlandais, nous avons entendu parler de celui de la crèche lettone.

Souvenons-nous du discours prémonitoire de Pierre MENDÈS-FRANCE, le 18 janvier 1957, soit un peu plus de deux mois avant la signature des Traités de Rome : *« Le projet du marché commun, tel qu'il nous est présenté, est basé sur le libéralisme classique du XX<sup>e</sup> siècle, selon lequel la concurrence pure et simple règle tous les problèmes. L'abdication d'une démocratie peut prendre deux formes : soit elle recourt à une dictature interne par la remise de tous les pouvoirs à un homme dit "providentiel", soit elle recourt à la délégation de ses pouvoirs à une autorité extérieure, laquelle au nom de la technique exercera en réalité la puissance politique, car au nom d'une saine économie, on en vient aisément à dicter une politique monétaire, budgétaire, sociale, finalement une politique, au sens le plus large du mot, nationale et internationale. »*

Au-delà de cette analyse, que je partage, mon intention n'est pas ici de refaire l'histoire et d'imaginer que l'Union européenne aurait pu davantage prendre en compte la réalité des services publics tels que nous les entendons dans notre pays, pas davantage que de stigmatiser le gouvernement qui, à une loi-cadre de transposition générale de la directive services, assortie d'une définition large des services sociaux échappant à la directive, a préféré un rapport relevant les transpositions partielles, secteur par secteur, déjà opérées par la loi. Ce qui m'amène à m'adresser à vous aujourd'hui est la question suivante : comment maintenir notre ligne par rapport aux associations rendant des services qui pourraient être qualifiés de services d'intérêt économique général sans tomber sous les fourches caudines de la directive services ?

La dérogation aux règles de la concurrence est prévue par l'arsenal juridique du droit communautaire : il s'agit de la procédure dite de mandatement. Le mandatement est l'acte par lequel une collectivité publique charge un opérateur, en l'occurrence une association, d'un service d'intérêt général et lui impose les obligations de service public qui en découlent. Le mandatement est nécessaire à la reconnaissance d'un SIEG. Ce mandatement entraîne ainsi une dérogation aux règles communautaires des aides d'État, y compris celles des collectivités locales, et permet l'octroi de compensations financières.

L'objet de la délibération que j'ai l'honneur de vous présenter est de définir le cadre général dans lequel devront s'effectuer les délibérations particulières de mandatement au sens que lui donne l'Union européenne ainsi que toutes les obligations qui en découlent.

Cette première étape ne représente en quelque sorte que la partie émergée de l'iceberg. Une fois cette délibération adoptée par notre conseil, il faudra que les élus concernés, aidés en cela par les services, s'interrogent sur les activités qui relèvent ou non de l'intérêt général et préparent des délibérations spécifiques pour chacune de ces activités.

### **Gérard CAUDRON, maire**

Quelqu'un demande-t-il la parole ? Pierre-Jocelyn HUYGHE, Martine BERTHOULOUX. Je vais passer la parole à Martine, puisqu'elle a été un peu à l'origine de la démarche.

**Martine BERTHOULOUX, conseillère municipale (non-inscrite)**

J'avais souhaité cette délibération, qui faisait suite à une question écrite que j'avais posée avant les vacances d'été. Je me réjouis que cette délibération cadre arrive avant la fin de l'année, parce qu'il est en effet utile de cadrer ces possibilités pour les services et pour les associations, afin que nous puissions continuer de le faire.

**Gérard CAUDRON, maire**

La parole est à Pierre-Jocelyn HUYGHE.

**Pierre-Jocelyn HUYGHE, conseiller municipal (Verts)**

Au nom du groupe des élus Verts, je tiens à dire que nous sommes satisfaits de la position que notre conseil municipal prendra ce soir au travers de cette délibération sur la question des services sociaux d'intérêt économique général.

Elle nous semble urgente et nécessaire pour de nombreuses raisons que je n'aborderai que dans les grandes lignes ce soir. Je vais tout d'abord faire un bref rappel historique beaucoup moins long et détaillé que celui d'Alain : il est toujours très utile de remettre dans le contexte ce genre de délibération.

La fameuse directive Bolkestein et sa caricature de plombier polonais remonte déjà à 2006. Au-delà de cette directive, l'enjeu a toujours été de sortir et de sauver les services d'intérêt général de la sphère marchande. Rappelez-vous qu'au temps jadis, ils étaient appelés des « services publics », que nous nous sommes toujours battus pour conserver. La dernière bataille menée était la défense du service public de la Poste. Nous l'avons fait tous ensemble, hormis les conseillers UMP de ce conseil municipal.

Entre-temps, nous avons vu s'inscrire dans notre histoire économique européenne le Traité de Lisbonne avec ses qualités et ses défauts. Comme nous sommes pour une véritable Europe sociale, nous en avons gardé les bons côtés pour ce soir.

Ce Traité ouvre une brèche dans la directive qui prévoyait d'ouvrir à la concurrence l'ensemble des services en Europe. Ce Traité permet aux collectivités locales d'exclure certains secteurs de son champ d'application. En effet, en Europe, tous les peuples n'ont pas la même culture, la même notion du service public. Il restait à la France à transposer ce Traité. Tous les pays, sauf la France et l'Allemagne, ont discuté puis voté une loi cadre.

Chez nous, point de loi cadre. Le gouvernement a choisi de passer par le biais d'une multitude de textes réglementaires et de projets de loi sectoriels. Il ne cherche pas à sécuriser le fonctionnement et le financement des services sociaux d'intérêt général.

Le 26 janvier, une convention de partenariat d'intérêt général entre les collectivités territoriales et le tiers secteur définissait la notion de mandatement. Et cette convention a été passée sans débat public, et les députés ont pu la voter sans en avoir la connaissance. C'est une parodie de démocratie.

Nous savons concrètement que nous ne pouvons compter sur le gouvernement pour défendre les services publics à la française, bien qu'il s'en défende face à Bruxelles. Nous comptons sur l'Europe pour faire évoluer les règles et protéger le service

public. Les risques sont importants. Lors de sa campagne électorale, José Manuel BARROSO s'était engagé à proposer un cadre sécurisant pour l'activité des services d'intérêt général, souvent menacés par l'application idéologique du droit de la concurrence. Surprise : cette proposition a glissé dans le programme législatif d'Europe dans le champ du possible, c'est-à-dire plus prioritaire.

Maintenant élu, Monsieur BARROSO ne met plus les services publics dans ses priorités, alors que son poids économique pourrait impulser la politique européenne et répondre aux besoins sociaux en période de crise.

Nous notons en conclusion que l'application de cette « directive services » met en péril un certain nombre de nos services publics locaux, placés désormais dans le champ de la concurrence : le gouvernement français a choisi de ne pas intervenir alors qu'il en avait toute latitude ; cette directive pourrait placer les associations que nous finançons en grande difficulté ; les services sociaux ne se consomment pas, les services sociaux ont une mission de service public et une organisation spécifique, les services sociaux ne répondent pas aux règles classiques du marché.

Sachant que la plupart des utilisateurs de ces services sont des personnes en difficulté, nous avons la responsabilité d'utiliser toutes les marges de manœuvre dont nous disposons pour résister localement à leur marchandisation programmée.

Aussi nous, élus Verts, votons-nous cette délibération et serons-nous vigilants quant au contenu des futures délibérations qui mandateront les différents services sociaux d'intérêt économique général, notamment ceux touchant à la petite enfance et aux personnes âgées.

### **Gérard CAUDRON, maire**

Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

*Adopté à l'unanimité.*

### **Gérard CAUDRON, maire**

Farid OUKAID n'étant pas là, je vais essayer de le suppléer. Ce sont trois délibérations d'affectation de crédits destinés aux associations sportives pour l'année 2010 : la sixième, la septième et la huitième. Elles portent des subventions ; je pense qu'elles ont suivi les parcours habituels en commission. Je ne pense pas que j'aie besoin de tout vous lire, mais si une subvention pose problème à quelqu'un, qu'il le dise et nous ferons le décompte. Tout le monde est d'accord ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Elles sont adoptées.

La règle sur les subventions est toujours la même. Nous avons les listes de toutes celles qui sont proposées ; quand des élus veulent ne pas les voter, il leur suffit d'indiquer la subvention et nous le notons au procès-verbal.

## **10 – SIXIEME AFFECTATION DE CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR L'ANNEE 2010 – AIDE A L'EMPLOI SPORTIF – 2<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2010**

*Adopté à l'unanimité.*

## **11 – SEPTIEME AFFECTATION DE CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR L'ANNEE 2010 – SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ESBVA-LM**

*Adopté à l'unanimité.*

## **12 – HUITIEME AFFECTATION DE CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR L'ANNEE 2010 – SUBVENTION POUR LE TOURNOI INTERNATIONAL DU VAM DES 26 ET 27 JUIN 2010**

*Adopté à l'unanimité.*

## **13 – CREATION DE TARIFS D'ENTREE POUR L'ORCHESTRE NATIONAL DE DOUAI**

**Dominique FURNE, adjointe au maire**

La Ville de Villeneuve d'Ascq a souhaité inviter ce spectacle qui s'appelle *Entre terres*. C'est un spectacle en cinq tableaux pour orchestre, chœur d'hommes, chœur d'enfants et récitant, qui a été créé en novembre 2009 par l'Orchestre de Douai en coproduction avec le Centre historique minier de Lewarde. Ce spectacle rend un hommage passionnant au travail des mineurs de tous les temps. Cette œuvre sera donnée à la Rose des Vents, et afin qu'un maximum de public, dans la limite des quelque quatre cents places disponibles, puisse y assister, nous proposons le tarif de 3 €. C'est un très beau concert, un très beau programme. Il aura lieu en même temps que Fossilium, c'est donc un petit clin d'œil à la mine, aux mineurs, et aux fossiles qu'ils pouvaient remonter du fond.

**Gérard CAUDRON, maire**

Pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

*Adopté à l'unanimité.*

## **14 – AMENAGEMENT DU PARVIS DE L'EGLISE SAINT-PIERRE D'ASCQ – DEMANDE DE SUBVENTION**

**André LAURENT, adjoint au maire**

Le but de l'aménagement est d'ouvrir ce parvis sur le jardin du presbytère, dont le mur de séparation serait détruit, et ensuite d'offrir une perspective sur le jardin de la maison Claeys. Je vous rappelle rapidement les travaux qui seraient réalisés. Comme nous utilisons le jardin du presbytère, il nous faut faire un accès au presbytère, que nous adapterions en même temps pour les personnes à mobilité réduite. Nous créerions ensuite dans ce jardin un petit espace de type jardin public avec des bancs, ouvert la journée. Nous referions ensuite le mur de séparation entre le jardin du presbytère et le jardin de la maison Claeys, pour permettre une ouverture visuelle tout en permettant une fermeture physique de ce jardin. Comme le mur du presbytère serait supprimé, nous supprimerions huit places de parking pour voitures sur la place entourant l'église, ce qui nous a incités à créer un autre parking de douze places au niveau de la maison Delesalle, qui serait fermé la nuit.

Vous avez le plan de financement prévisionnel : nous estimons le montant des travaux à environ 210 000 € HT ; il est possible d'obtenir une subvention du Conseil général au titre du fonds départemental d'aménagement du Nord, de l'ordre de 25 % de ce montant hors taxes.

Je réitère ici la demande que j'avais formulée auprès de la commission 1, dite TUALE, de profiter de cet aménagement pour installer un véritable parking à vélos, éventuellement sur une des places de parking situées face aux commerces. Ce serait une belle réalisation et une bonne incitation à l'utilisation du vélo dans le centre d'Ascq.

Vous pouvez retenir globalement que nous augmentons le nombre de places de parking de quatre ou cinq, et que nous faisons une très belle réalisation en ce qui concerne la mise en valeur de notre patrimoine églises en utilisant au maximum les possibilités qu'offre ce bel équipement qu'est le jardin de la maison Claeys. Je tiens à remercier les services qui ont réalisé cette étude parce qu'elle est très belle, et j'espère que la réalisation sera à sa hauteur.

**Gérard CAUDRON, maire**

Avons-nous des questions sur cette délibération ? Oui Monsieur HUYGHE.

**Pierre-Jocelyn HUYGHE, conseiller municipal (Verts)**

C'est plutôt une remarque sur cette délibération, que nous allons voter de toute

façon. Mais notre groupe en profite pour donner un avis, la délibération étant bien détaillée. C'est une excellente idée d'ouvrir cette partie devant l'église, notamment le jardin du presbytère ; les jardins de curé sont toujours intéressants, mais je ne sais pas dans quel état est celui-là.

En revanche, nous avons une remarque sur « l'arbre remarquable », qui est d'origine chinoise : nous le considérons comme étant un peu à contre-pied de ce que peut faire la Ville en matière de biodiversité ; je sais que cela peut se corriger, donc j'en profite pour réitérer la demande que j'ai déjà présentée en commission.

Quant à la mise en place d'un éclairage destiné à valoriser les tilleuls, il est possible de les valoriser autrement qu'en les éclairant, d'autant que l'éclairage nocturne entraîne des perturbations sur la flore et sur les arbres ; cela aussi peut se corriger, j'en suis convaincu, parce que la partie tilleuls se voit bien dans la journée, et c'est elle qu'il faut mettre en avant, mais pas par un éclairage. Il provoquerait une pollution lumineuse, que des associations se battent pour réduire et que nous essayons d'atténuer en améliorant l'éclairage public. C'est très mauvais pour les arbres.

Le côté positif de l'aménagement du parking de douze places est que les voitures vont disparaître du paysage ; dans beaucoup de villes, les parkings sont installés dans des silos et ainsi masqués. Je retiens également ce que disait André concernant la mise en place d'un garage à vélos sur la place d'Ascq, surtout à proximité des commerces.

### **Gérard CAUDRON, maire**

André veut-il répondre ?

### **André LAURENT, adjoint au maire**

Oui, à propos de l'éclairage des arbres. L'église est un patrimoine intéressant. Vous savez bien que nous éclairons de toute façon ces monuments pendant un certain temps ; pour l'instant, nous en éclairons certains toute la nuit. En ce qui concerne les arbres, j'ai demandé que soit envisagée la possibilité d'extinction totale de cet éclairage, que nous n'utiliserions éventuellement que pendant un certain temps de la nuit, ce qui limiterait cette pollution lumineuse pendant tout un temps durant lequel, théoriquement, très peu de personnes circulent dans notre ville.

### **Gérard CAUDRON, maire**

J'ajoute qu'effectivement, nous sommes en train de travailler pour voir comment couper plus tôt l'ensemble des éclairages de patrimoine et de bâtiments qui servent toute la nuit. Jusqu'à 22h ou 23h, cela a un sens sur le plan de la qualité de déplacement ; au-delà, cela n'a pas de sens. Mais ce n'est pas vrai uniquement pour les arbres : c'est vrai aussi pour le château de Flers et pour d'autres équipements.

Je voulais, par rapport à cette délibération comme par rapport à d'autres, faire très gentiment une remarque à l'administration : le fait que les conseils de quartier ont été consultés est toujours omis. Or, le conseil de quartier d'Ascq a été consulté sur ce projet, comme dans la délibération sur les logements pour personnes âgées du boulevard Bizet que nous verrons ensuite. De même, les subventions que nous avons votées sont étudiées non pas avec les conseils de quartier, mais en lien direct

avec l'Office municipal des sports, dont l'assemblée générale s'est tenue voici quelques jours : les subventions aux clubs font l'objet de propositions de l'OMS avant d'être soumises aux élus. Je le rappelle afin que soit reprise l'habitude de bien noter que les conseils de quartier, sur ces différents sujets, en l'occurrence sur le parvis de l'église d'Ascq, ont été consultés. Même la paroisse a été consultée : c'est bien la preuve que la démocratie participative existe.

Je mets cette délibération aux voix. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avons-nous des avis contraires ? Des abstentions ?

*Adopté à l'unanimité.*

## **15 – MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) – ABANDON DE RESERVE D'EQUIPEMENT – PARCELLES NO 1067 ET NO 678 – BOULEVARD GEORGES-BIZET**

**Gérard CAUDRON, maire**

En l'absence de Claudine SARTIAUX, je vais présenter sa délibération. Il s'agit de modifier le PLU pour permettre la réalisation des logements pour personnes vieillissantes, âgées et très âgées, sur la place Rouge. Le projet a été présenté dans le quartier et a recueilli non seulement l'accord de ses habitants, mais aussi, le lendemain, des demandes déjà nombreuses d'appartement dans cette nouvelle construction. Mais comme il existait une réserve communale, il faut la lever pour pouvoir réaliser.

Cette délibération suscite-t-elle des oppositions ? Des abstentions ?

*Adopté à l'unanimité.*

## **16 – REVALORISATION DES TARIFS DE GROUPE AU PARC ARCHEOLOGIQUE ASNAPIO A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2011 ET SIGNATURE DE CONVENTION DE MANDAT AVEC LE CDT (COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME)**

**Yveline VAN CAENEGHEM, conseillère municipale (EPVA)**

Afin de permettre au public le plus large de découvrir le parc archéologique, différents tarifs de groupe ont été instaurés : un tarif donnant accès en visite guidée ou libre ; un tarif gratuit accordant accès aux écoles maternelles et primaires, centres de loisirs et centre sociaux de Villeneuve d'Ascq ouvrant à l'ensemble des visites et ateliers proposés ; un tarif donnant accès aux ateliers pédagogiques de treize à trente personnes ; un tarif donnant accès aux ateliers pédagogiques de douze personnes maximum pour les groupes ne bénéficiant pas de la gratuité. Ces tarifs

sont les suivants pour 2011 : visites libres ou guidées, 35 € ; ateliers de moins de treize personnes, 74 € ; ateliers de treize à trente personnes, 130 €. Cela représente pour les ateliers une augmentation de 1 €.

**Gérard CAUDRON, maire**

Avez-vous des questions ? Martine BERTHOULOUX.

**Martine BERTHOULOUX, conseillère municipale (non-inscrite)**

En ce qui concerne la mise à disposition de l'aire de pique-nique, le tarif pratiqué est-il valable également pour les scolaires ?

**Gérard CAUDRON, maire**

Qui peut répondre ?

**Monsieur CATTEAU, directeur général adjoint**

C'est gratuit pour les scolaires villeneuvois et les centres de loisirs.

**Jean-Michel MOLLE, conseiller municipal (PS et apparentés)**

A l'issue d'un conseil d'administration du LAM, auquel nous assistions tous les deux, je vous avais écrit un courrier auquel vous aviez aimablement répondu. Cela concernait la réflexion portant sur le fait qu'il serait vraiment dommage qu'un certain nombre de visiteurs soient aspirés par la visite du musée d'Art moderne, et que nous n'en profitions pas pour mettre en place un *package* qui pourrait englober nos propres musées. Vous m'avez répondu que l'Office du tourisme avait commencé une réflexion sur ce sujet : je voulais savoir si elle avançait, puisque cette délibération ne me semble pas prendre en compte cette proposition.

**Gérard CAUDRON, maire**

L'Office du tourisme est effectivement en discussion avec nous pour revoir sa feuille de route pour les années à venir, et cela fait partie de la commande de la feuille de route.

Mais j'ajouterai qu'un autre dossier est important en termes de rayonnement et de service, que vous pouvez relayer à la communauté urbaine puisque vous y êtes élu : il s'agit de la création d'un espace de restauration à la hauteur de la plaine de Canteleu, à la limite du musée d'Art moderne et de notre parc, de nos propres équipements. Nous n'avons aucun endroit pour accueillir des groupes, et si le musée est vraiment de très grande qualité, comme le prouve le monde qui l'a visité, il a un très gros problème : l'absence de restaurant de plus de trente places ; les gens viennent en bus et ne peuvent pas y manger. L'idée que je caresse depuis quelques décennies déjà pourrait peut-être se réaliser dans le cadre d'un montage public - privé - communauté urbaine, voire éventuellement Ville, de créer un restaurant pour groupes et pour individus, à la hauteur de la rue du 8-Mai et de la

plaine Canteleu, qui pourrait servir pour le musée et pour nos propres activités. Car quand nous recevons des groupes à Asnapio, il existe cet espace pique-nique, mais c'est un peu limité.

Nous avons d'ailleurs aussi un problème au niveau du Forum des Sciences : j'ai insisté pour que l'espace appelé autrefois salle municipale du centre social du Centre-Ville puisse être ouvert pour accueillir les groupes d'élèves ou d'enfants qui viennent visiter le Forum des Sciences et qui sont obligés de manger leur sandwich en plein air sur la place. Ce n'est pas normal, et il faut que nous ayons en tête cet accueil des groupes.

Pour ce qui est de la question que tu évoques, Jean-Michel, sur une sorte de « pass » villeneuvois, je la relaie à nouveau en direction de l'administration qui négocie actuellement avec l'Office de tourisme pour qu'elle soit prise en compte, en tenant compte aussi de la spécificité du musée, dont les structures administratives sont en cours de transformation.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

*Adopté à l'unanimité.*

## **17 – LISTE DES DECIDONS ET LISTE DES MARCHES**

**Gérard CAUDRON, maire**

Sur la liste des décidons pris depuis le 23 septembre, avez-vous des questions ?  
Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

*Adopté à l'unanimité.*

**Gérard CAUDRON, maire**

Je pose les mêmes questions sur la liste des marchés.

*Adopté à l'unanimité.*

*Le maire lève la séance à 20 h 24.*